



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>16028</b>	<b>De M. Éric Ciotti</b> ( Les Républicains - Alpes-Maritimes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation et jeunesse		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation et jeunesse
<b>Rubrique</b> >enseignement secondaire	<b>Tête d'analyse</b> >Nombre de places au concours interne de conseiller principal d'éducation	<b>Analyse</b> > Nombre de places au concours interne de conseiller principal d'éducation.
Question publiée au JO le : <b>12/03/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Éric Ciotti alerte Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'évolution de la répartition des postes de conseiller principal d'éducation ouverts pour les trois concours. En 2022, il y avait 560 postes ouverts au titre de concours externe, contre 400 en 2023 et toujours 400 en 2024. Un volume et des variations importants qui témoignent du fait que cette voie paraît privilégiée par le ministère. À l'inverse, le concours interne n'évolue pas et reste capé à 70 postes par an depuis 2017, bien qu'il y ait environ 1 500 dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) déposés chaque année. Alors que le ministère de l'éducation nationale met constamment en avant la possibilité pour les assistants d'éducation (AED) d'effectuer un parcours de préprofessionnalisation qui permettrait d'entrer dans les métiers du professorat et de l'éducation, il souhaite l'alerter sur l'impossibilité, dans les faits, de favoriser ce parcours compte tenu du plafonnement à 70 places accordées annuellement au concours interne depuis 2017 et lui demande s'il est prévu d'augmenter les places prévues en concours interne, le cas échéant en rééquilibrant le nombre de places ouvertes en concours externe.